

EXAMEN TERMINAL : LICENCE2-STASE-INJEPS/UAC : 2018-2019

Cours : Gestion des Villes

Durée : 1h30mn

- I- La volonté de réformer l'administration territoriale en République du Bénin émane de la conférence des forces vives de la Nation de février 1990. Les composantes cette réforme de l'administration territoriale sont : la décentralisation, l'exercice de la démocratie à la base, le découpage territorial et la déconcentration.
Définissez chacune de ces composantes ? **5 points**
- II- Avec l'avènement de la décentralisation au Bénin, nous avons les communes ordinaires et les communes à statut particulier (c'est-à-dire les grandes villes : Porto-Novo, Cotonou et Parakou)
- 2.1 Qu'est-ce qui différencie les grandes villes des communes ordinaires ?
3.5 points
- 2.2 Le Maire est l'organe exécutif qui a en charge la gestion d'une ville.
- a- Quelles sont ses responsabilités dans la gestion d'une ville ?
2 points
- b- Quels les facteurs de base pour une gestion efficiente ? **2.5 points**
- III- Les principaux axes pour une bonne gouvernance locale d'une Commune ou d'une Grande Ville sont : la gouvernance politique locale, la gouvernance administrative locale, la gouvernance économique locale et la gouvernance budgétaire et financière locale.
En ce qui concerne la gouvernance administrative locale, elle aborde principalement la gestion des services publics locaux, la gestion de l'Etat civil et la gestion des ressources humaines. Au niveau de la gestion des services publics locaux, on distingue la gestion directe et la gestion déléguée.
- 3.1 Qu'entendez-vous par « un service public local » ? **1 point**
- 3.2 Quels sont les principes de gestion des services publics locaux ? **2 points**
- 3.3 Qu'entendez-vous par « gestion déléguée » ? **1 point**
- 3.4 Quelles sont les formes de gestion déléguée ? **3 points**

BONNE CHANCE !

